

LICENCE EN DROIT – 2^{ème} ANNEE

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 3 **GROUPE DE COURS N° 1**

MATIERE NON RENFORCEE
(N'ayant pas donné lieu à TD)

DROIT DES FINANCES PUBLIQUES

LUNDI 19 JUIN 2017
de 11h30 à 12h30

Durée de l'épreuve : 1h00

Sujet : répondre à la question suivante

« Le droit d'amendement des parlementaires à la lumière des articles 40 de la Constitution et 45 et 47 de la loi organique du 1^{er} août 2001 »

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ